

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 JANVIER 2009**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de janvier deux mille neuf (21 janvier 2009), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;
Madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ABSENT

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;
Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2009-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en ajoutant 15b. Félicitations aux nouveaux élus.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 novembre 2008 et de la séance extraordinaire du 8 décembre 2008;
4. Gestion du personnel :
 - a. Mouvement de personnel;
 - b. Renouvellement de la cotisation à l'ADGMRO (Association des directeurs généraux des MRC du Québec);
 - c. Renouvellement de la cotisation à l'AARQ (Association des aménagistes régionaux du Québec);
 - d. Demande de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Avis de motion pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement sur le remboursement des dépenses des élus;
- c. Achat de deux PC (Réception et administration);
- d. Proposition de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour la fourniture d'un service de téléphonie IP et de matériel téléphonique;
- e. Entente avec le Bulletin des Chenaux;
- f. Renouvellement d'Accès légal;
- g. Adhésion au Carrefour action municipale et famille;
- 6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
 - i. Sainte-Anne-de-la-Pérade, Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Maurice;
- 7. Cours d'eau :
- 8. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel (novembre et décembre 2008);
 - c. Planification stratégique – évolution du dossier;
 - d. Président du comité de sécurité publique;
 - e. Politique familiale - rapport de la coordonnatrice;
 - f. TGVnet;
- 9. Pacte rural :
 - a. Enveloppe régulière :
 - i. Recommandation du Comité de développement rural;
 - b. Enveloppes dédiées;
- 10. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
 - a. Mise en place de comités de travail;
- 11. Demande(s) d'appui :
 - a. Ratification d'une lettre d'appui à la municipalité de Saint-Proper par le Préfet;
 - b. Ratification d'une lettre d'appui à la CRÉM par le Préfet;
 - c. FUPAM (Mise en œuvre des actions agroenvironnementales prioritaires du plan d'action 2008-2013);
 - d. MRC de Rouville (Taux de taxation des commissions scolaires);
 - e. MRC Maria-Chapdelaine (Logiciel de comptabilité municipale);
 - f. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Demande d'assistance gouvernementale pour le recyclage);
- 12. Correspondance déposée;
- 13. Accusés de réception;
- 14. Pour votre information;
- 15. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - a. Cueillette et transport des matières résiduelles;
 - b. Félicitations aux nouveaux élus;
- 16. Période de questions;
- 17. Clôture de la séance.

Adoptée.

2009-01-002

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2008 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2008**

Il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux des réunions de ce conseil tenues le 26 novembre 2008 et le 8 décembre 2008, tels que rédigés.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

4. GESTION DU PERSONNEL

2009-01-003

4a. ENGAGEMENT DE FRANCIS DUBREUIL COMME INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Considérant qu'il y a lieu de combler un poste d'inspecteur en bâtiment pour les municipalités de Batiscan, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Narcisse et Saint-Prosper;

Considérant la recommandation du directeur général et du coordonnateur à l'aménagement à l'effet de confirmer monsieur Francis Dubreuil dans les fonctions qu'il occupe depuis la fin de mai 2008;

Par ces motifs, il est proposé par Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux engage monsieur Francis Dubreuil de Saint-Narcisse, comme inspecteur en bâtiment à temps partiel, aux conditions de travail prévues à la convention collective actuellement en application;
- 2- Que la date d'embauche de monsieur Dubreuil soit établie au 26 mai 2008, celui-ci ayant complété la période de probation de six mois prévue à la convention collective;
- 3- Que monsieur Dubreuil soit et est, par la présente, nommé inspecteur régional pour l'application du règlement de contrôle intérimaire.

Adoptée.

2009-01-004

4b. RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION À L'ADGMRCQ

Considérant que le directeur général est membre de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;

Considérant que ce regroupement apporte un soutien à celui-ci dans la réalisation de ses fonctions;

Il est en conséquence proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux défraie le coût de cette adhésion au montant de 371,02 \$, plus les taxes, pour le renouvellement 2009.

Adoptée.

2009-01-005

4c. RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION À L'AARQ

Considérant que le coordonnateur à l'aménagement est membre de l'Association des aménagistes régionaux du Québec;

Considérant que ce regroupement apporte un soutien à celui-ci dans la réalisation de ses fonctions;

Il est en conséquence proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux défraie le coût de cette adhésion au montant de 300\$, plus les taxes, pour le renouvellement 2009.

Adoptée.

4d. DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade indique, par la résolution 2009-01-019 de son conseil, son intérêt à adhérer au service pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement offert par notre MRC et demande une proposition de prix d'ici le 16 février 2009.

Cette entente intermunicipale, à laquelle participent déjà sept municipalités, requiert le consentement de celles-ci pour accepter une nouvelle municipalité. Par conséquent, une réunion des municipalités participantes aura lieu au bureau de la MRC, ce mercredi 28 janvier 2009, à compter de 16 h 30.

5. FINANCES

2009-01-006

5a. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prosper, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 3844 à 3937 au 21 janvier 2009 totalisant 411 792,83 \$.

Adoptée.

2009-01-007

5b. AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS

Avis de motion est donné par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le règlement sur le remboursement des dépenses des élus. Une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil avec l'avis de convocation.

2009-01-008

5c. ACHAT DE DEUX PC (RÉCEPTION ET ADMINISTRATION)

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux utilise un logiciel comptable qui requiert un certain niveau de performance pour en assurer le bon fonctionnement et que les postes informatiques qui sont actuellement utilisés ne possèdent pas suffisamment de mémoire vive selon les techniciens de la compagnie Acomba;

Considérant que le budget 2009 prévoit un montant suffisant au chapitre des immobilisations;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux achète, de la compagnie Infoteck, le Centre de l'ordinateur, deux ordinateurs HP DC5800 au coût de 1232,95 \$ chacun plus les taxes, tels que présentés dans une soumission présentée en décembre 2008.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-01-009 5d. **PROPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN DU ROY POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TÉLÉPHONIE IP ET DE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE**

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux utilise un réseau de fibre optique mis en place en partenariat avec la Commission scolaire du Chemin-du-Roy;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il y a lieu de maximiser l'utilisation de cette infrastructure moderne de télécommunication;

Considérant la proposition de ladite commission scolaire pour la fourniture d'un service de téléphonie Internet de laquelle il en découlerait un service téléphonique amélioré et des économies intéressantes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'entente de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy pour le partage des services de téléphonie, conditionnellement à la réalisation d'une étude de faisabilité par ladite commission scolaire pour valider les coûts anticipés.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général à signer cette entente pour et au nom de la municipalité régionale de comté des Chenaux.

Adoptée.

2009-01-010 5e. **ENTENTE AVEC LE BULLETIN DES CHENAUX POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DIFFUSION DE L'INFORMATION MUNICIPALE**

Considérant que le Bulletin des Chenaux est distribué gratuitement à toutes les adresses du territoire de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

Considérant que l'on utilise régulièrement les services du Bulletin des Chenaux pour la publication de chroniques culturelles et familiales, pour des messages à la population ainsi que pour des avis publics officiels;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité de renouveler, pour l'année 2009, l'entente de diffusion de l'information municipale dans le Bulletin des Chenaux, au coût de 2700 \$ plus les taxes, et que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer cette entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2009-01-011 5f. **GAUDET ÉDITEUR LTÉE (RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT À ACCÈS LÉGAL**

Il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité de renouveler notre abonnement en 2009 pour un site "Infobase Lois et règlements du Québec" édité par Gaudet Éditeur Ltée pour le produit Accès-Légal, au coût total de 1332 \$ plus les taxes.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-01-012

5g. **ADHÉSION AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique familiale en 2008 et qu'un plan d'action en découle;

Considérant que ce conseil a résolu d'assurer un suivi audit plan d'action;

Considérant qu'il a été jugé opportun d'adhérer à un organisme voué à l'accompagnement des municipalités et MRC intéressées par le développement de politiques familiales municipales;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prosper, et résolu à l'unanimité d'adhérer au Carrefour action municipale et famille, pour l'année 2009, au coût de 214,52 \$ incluant les taxes et que madame Monique Landry, coordonnatrice de la politique familiale, soit et est, par la présente, autorisée à signer le formulaire requis au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

6. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

6a. **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)**

2009-01-013

6a.i. **CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME RÉVISÉ NUMÉRO 2008-261, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-262, DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2008-263, DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-264, DU RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2008-265, DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2008-266, DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2008-267, DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2008-268 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les règlements suivants de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

- plan d'urbanisme révisé numéro 2008-261;
- règlement de zonage numéro 2008-262;
- règlement de lotissement numéro 2008-263;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- règlement de construction numéro 2008-264;
- règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 2008-265;
- règlement sur les dérogations mineures numéro 2008-266;
- règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2008-267;
- règlement sur les permis et certificats numéro 2008-268.

Adoptée.

2009-01-014

6ai. **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 640 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 641 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les règlements suivants de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

- règlement numéro 640 modifiant le plan d'urbanisme;
- règlement numéro 641 modifiant le règlement de zonage.

Adoptée.

2009-01-015

6ai. **RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-284 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement numéro 2008-284 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. COURS D'EAU

Le directeur général indique que les travaux sur le cours d'eau Petit Ste-Marie # 2 ont été complétés en décembre et que conformément à la réglementation de la MRC, des quotes-parts seront transmises aux municipalités de Saint-Prosper et de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans les prochains jours.

8. RAPPORTS

8a. REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

Monsieur Pierre Bouchard, président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informe les membres du conseil sur les difficultés actuelles rencontrées dans le cadre de la gestion des matières recyclables. L'organisme attiré à cette activité est en attente d'une réponse de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour une aide financière.

Monsieur Bouchard indique qu'il est important de maintenir les objectifs au niveau du recyclage et, qu'à cette fin, des solutions devront être trouvées à court terme en rappelant que des emplois sont également en jeu.

8b. RAPPORTS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2008

Les membres du conseil ont pris connaissance des rapports des mois de novembre et de décembre préparés par notre agente de développement culturel, madame Julie Desaulniers. Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan et président du comité culturel, indique qu'au cours des prochaines semaines, un comité de suivi sera mis en place et que la nomination de ses membres sera soumise au conseil.

8c. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le responsable du dossier de planification stratégique, monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, indique que l'on se trouve dans le dernier droit avant la présentation finale de notre planification stratégique. Il reste le conseil de la municipalité de Saint-Prosper à rencontrer, tandis que le consultant a déjà entrepris la rédaction du projet.

8d. PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Gilles Devault, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, invite ses collègues à consulter le compte rendu de la dernière réunion du comité de sécurité publique tenue le 10 décembre 2008. Le document se trouve dans le répertoire informatique réservé aux membres du conseil.

8e. POLITIQUE FAMILIALE

Le responsable des questions familiales pour notre MRC, monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, invite les membres du conseil à prendre connaissance du rapport d'activité de la coordonnatrice, madame Monique Landry. Madame Magella Gagnon Hébert rajoute que la MRC a très bien fait de mandater madame Landry.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

8f. TGVNET

Trois rapports de facturation pour les mois de novembre, décembre et janvier sont fournis aux membres du conseil.

9. PACTE RURAL

2009-01-016

9a. PACTE RURAL – ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux disposera d'une somme de 254 932 \$ du gouvernement du Québec entre avril 2008 et avril 2009 et de 305 815 \$ entre avril 2009 et avril 2010 dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2007-2014;

Considérant que pour ces périodes, il reste un solde disponible de 10 904 \$ pour l'exercice 2008-2009 et de 171 082 \$ pour l'exercice 2009-2010 après avoir déduit les enveloppes dédiées et les engagements autorisés à ce jour incluant ceux pour certaines activités de la MRC;

Considérant que le 14 janvier dernier, se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre notamment en considération quatre projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement rural eu égard aux critères du plan de travail, adopté par le conseil le 20 juin 2007, par la résolution numéro 2007-06-098;

Considérant les recommandations du comité de développement rural;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Société d'histoire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Parc thématique du patrimoine (supplément de 950 \$ au montant octroyé de 5000 \$ en novembre 2007	15 655 \$	5950 \$
Parc de la rivière Batiscan	Étude de réalisation pour l'aménagement d'un parcours de via ferrata et parcours dans les arbres au Parc de la rivière Batiscan	22 250 \$	8900 \$
Corporation de développement social de Saint-Prosper	Lieu de rencontre communautaire	125 220 \$	Reporté
MRC des Chenaux	Mise en œuvre du plan d'action de la politique familiale de la MRC des Chenaux	64 419 \$	30 000 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant attribué au Parc de la rivière Batiscan soit versé ainsi :
 - 70 % à la signature d'un protocole;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et des Régions;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2- Que le montant dédié à la MRC soit versé par virement de fonds en temps opportun. Le montant accordé à la Société d'histoire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ayant déjà été versé;
- 3- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

9b. PACTE RURAL – ENVELOPPES DÉDIÉES

Un rapport produit par le directeur général est remis aux membres du conseil. Ce document indique, par municipalité, le fait qu'elles aient utilisé, depuis 2006, leurs enveloppes dédiées respectives dans le cadre du pacte rural.

10. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

2009-01-017

10a. RGMRM – MISE EN PLACE DE COMITÉ DE TRAVAIL

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a mis en place trois comités de travail permanents dont les rôles sont essentiellement d'analyser certaines activités de la Régie et d'émettre des recommandations au conseil d'administration;

Considérant que la Régie souhaite la participation d'un fonctionnaire de chacune des cinq municipalités membres;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général, à participer au comité technique institué par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée.

11. DEMANDES D'APPUI

2009-01-018

11a. RATIFICATION D'UNE LETTRE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER PAR LE PRÉFET

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Prosper a adressé, par sa résolution 229-12-08, une demande à la compagnie au Canadien national pour un droit de passage à l'intention des motoneigistes sur le lot 612;

Considérant que le 16 décembre 2008, le préfet de notre MRC a transmis, à cette compagnie, une lettre d'appui à la démarche de ce conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux ratifie l'appui donné par le préfet à la démarche de la municipalité de Saint-Prosper.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-01-019 **11b. RATIFICATION D'UNE LETTRE D'APPUI À LA CRÉM PAR LE PRÉFET**

Considérant que le 1^{er} décembre 2008, le directeur général de la CRÉM demandait à notre MRC d'appuyer un projet d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines;

Considérant que le 16 décembre 2008, le préfet de notre MRC a transmis à cet organisme une lettre d'appui au nom de notre MRC;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de cette correspondance;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux ratifie l'appui donné par le préfet à la démarche de la Conférence régionale des élus de la Mauricie en lien avec l'UQTR.

Adoptée.

11c. FUPAM (MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS AGROENVIRONNEMENTALES PRIORITAIRES DU PLAN D'ACTION 2008-2013)

Cet item est reporté lors d'une prochaine séance.

2009-01-020 **11d. MRC DE ROUVILLE (TAUX DE TAXATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES)**

Considérant que la résolution numéro 2008-11-335 de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford est à l'effet de revendiquer du gouvernement du Québec qu'il établisse l'équité entre le palier municipal et les commissions scolaires en ce qui a trait au taux de taxation imposé par ces dernières;

Considérant que les valeurs inscrites aux rôles d'évaluation municipale ont augmenté de façon démesurée au cours des dernières années;

Considérant que les commissions scolaires de plusieurs régions du Québec ont annoncé des hausses exorbitantes de leur taxe scolaire, celle-ci étant basée sur les rôles d'évaluation municipale;

Considérant que l'impôt foncier demeure pour les municipalités du Québec la principale source de financement des dépenses municipales, lesquelles ne cessent par ailleurs d'augmenter;

Considérant que toute hausse relativement importante de la taxe scolaire a pour effet, par conséquent, d'hypothéquer sérieusement la marge de manœuvre des municipalités eu égard à l'utilisation de l'impôt foncier comme source de financement de leurs dépenses;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu d'appuyer la MRC de Rouville, à l'instar de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, dans sa demande au gouvernement du Québec d'établir l'équité entre le palier municipal et les commissions scolaires en ce qui a trait au taux de taxation imposé par ces dernières et, d'autre part, pour solliciter l'intervention des unions municipales auprès du gouvernement eu égard à cette requête.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-01-021

11e. **MRC MARIA-CHAPDELAINE (LOGICIEL DE COMPTABILITÉ MUNICIPALE)**

Considérant qu'à l'instar des autres MRC du Québec, la MRC de Maria-Chapdelaine utilise divers logiciels d'application en matière de comptabilité;

Considérant qu'annuellement, la MRC doit procéder au renouvellement du contrat d'entretien des diverses applications;

Considérant que suivant un tableau déposé à la séance de décembre, l'augmentation moyenne des coûts liés à ce renouvellement, est de 7,75 %, soit bien supérieur au coût de la vie qui se situe actuellement à 2,5 % par année;

Considérant que des démarches avaient été faites par cette MRC auprès du fournisseur l'an dernier, par l'adoption de la résolution numéro 08-01-08, afin que cette compagnie motive l'augmentation des coûts qui étaient alors supérieurs au coût de la vie;

Considérant que la MRC de Maria-Chapdelaine dénonce cette situation de monopole détenue par PG Govern et souhaite qu'elle se termine dès que possible;

Considérant que la MRC de Maria-Chapdelaine interpelle toutes les MRC du Québec afin qu'elles signifient leur intérêt à constituer une mutuelle des municipalités afin de doter le milieu municipal des outils nécessaires à la gestion administrative à un coût plus compétitif;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la démarche de la MRC de Maria-Chapdelaine auprès de la Fédération québécoise des municipalités pour la mise en place d'une mutuelle afin de doter le milieu municipal des outils nécessaires à la gestion administrative à un coût plus compétitif.

Adoptée.

2009-01-022

11f. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (DEMANDE D'ASSISTANCE GOUVERNEMENTALE POUR LE RECYCLAGE)**

Considérant la crise financière qui sévit actuellement dans le domaine de la vente des matières recyclées met en péril la survie des centres de tri au Québec et plus particulièrement celui de Récupération Mauricie;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie demandé par la résolution 2009-01-3374, une assistance gouvernementale pour le recyclage;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux soit en accord avec le contenu de ladite résolution et appuie la Régie dans ses démarches auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp ainsi qu'auprès de la ministre responsable de la Mauricie et ministre des Transports, madame Julie Boulet, afin que le gouvernement intervienne dans les plus brefs délais pour aider financièrement Récupération Mauricie à traverser la crise financière qui l'afflige sérieusement et ainsi maintenir la collecte sélective et préserver les nombreux emplois directs et indirects qui y sont associés.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. **CORRESPONDANCE**

- a. Ministère des Affaires municipales et des Régions (Aide financière supplémentaire);

2009-01-023

12a. **REMERCIEMENTS À MADAME NATHALIE NORMANDEAU, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS**

Considérant que madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, a accordé un montant de 25 000 \$ à notre Municipalité régionale de comté à titre d'aide financière supplémentaire pour la réalisation des opérations de notre MRC en 2008;

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux remercie madame Normandeau pour sa compréhension et sa générosité.

Adoptée.

- b. Ministre des Affaires municipales et des Régions (Entrée en vigueur du règlement 2008-10-57, modifiant le RCI numéro 2002-06-02);
- c. Ministre des Affaires municipales et des Régions (Entrée en vigueur du règlement 2008-09-55 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé);
- d. Ministère des Affaires municipales et des Régions (5^e versement sur 10 de l'aide financière pour le centre administratif);
- e. Commission scolaire du Chemin-du-Roy (Accessibilité des services de garde);
- f. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Ministre des Affaires municipales et des Régions (Résolution 2008-11-199 appuyant le Conseil régional de l'environnement);
- g. La Mutuelle des municipalités du Québec (5 ans déjà);
- h. Ville de Shawinigan;
- i. Municipalité de Saint-Stanislas (Demande à la ministre des Transports);

2009-01-024

12i. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS (DEMANDE À LA MINISTRE DES TRANSPORTS)**

Considérant que depuis 1993, suite à un transfert effectué par le ministère des Transports, les municipalités ont l'obligation d'entretien et d'amélioration des routes de classes 1, 2 et 3;

Considérant que pour atténuer l'impact fiscal d'un tel transfert, le ministère avait déterminé que l'effort fiscal demandé aux contribuables des municipalités locales devait être de l'ordre de 0,14 \$ du 100 \$ de la richesse foncière uniformisée;

Considérant que la progression des coûts d'entretien et d'amélioration, malgré l'augmentation de la richesse foncière des municipalités, a fait en sorte que l'effort fiscal dépasse de loin ce qui avait été initialement établi;

Considérant que le 13 janvier 2009, le maire de la municipalité de Saint-Stanislas a adressé, chiffres à l'appui, une demande à madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec, lui requérant de revoir la politique d'octroi de subvention du ministère afin de respecter l'effort fiscal maximum de 0,14 \$ du 100 \$ de richesse foncière uniformisée;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que cette demande était accompagnée d'une résolution (2008-12-209) adoptée par le conseil de cette municipalité, le 1^{er} décembre 2008;

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux partage les motifs invoqués dans cette résolution;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prosper, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la demande de la municipalité de Saint-Stanislas et invite les autres municipalités de son territoire à adopter une résolution allant dans le même sens;
- 2- Que copie de la présente, accompagnée de la correspondance de la municipalité de Saint-Stanislas, soit transmise à toutes les MRC du Québec pour appui.

Adoptée.

- j. Canadien National (Circulation de motoneiges à Saint-Prosper);
- k. MRC de Maskinongé (Entrée en vigueur du règlement 204-08 harmonisant et intégrant les trois schémas d'aménagement en vigueur sur leur territoire);
- l. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Voie d'accès au lieu d'enfouissement de Champlain);
- m. Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (Demandes d'autorisation novembre et décembre 2008).

13. ACCUSÉS DE RÉCEPTION

- a. Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Résolution 2008-11-199 appuyant le Conseil régional de l'environnement);
- b. Cabinet du Premier ministre (Résolution 2008-11-199 appuyant le Conseil régional de l'environnement);
- c. Ministre des Affaires municipales et des Régions (Résolution 2008-11-199 appuyant le Conseil régional de l'environnement);
- d. Ministre des Affaires municipales et des Régions (Résolution 2008-11-200 appuyant la MRC d'Avignon pour accélérer le versement de l'aide financière consentie aux MRC).

14. POUR VOTRE INFORMATION

- a. MRC de Pontiac (Redevance découlant de la vente de permis de chasse et de pêche);
- b. MRC de Maskinongé (Nominations);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-01-025

14b. MRC DE MASKINONGÉ (FÉLICITATIONS – NOMINATIONS DE PRÉFET ET PRÉFET SUPPLÉANT)

Considérant que le 10 décembre 2008, monsieur Robert Lalonde, maire de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand, a été nommé préfet de la MRC de Maskinongé;

Considérant que le 12 novembre 2008, monsieur Michel Isabelle, maire d'Yamachiche, a été nommé préfet suppléant de la MRC de Maskinongé;

Il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux félicite messieurs Lalonde et Isabelle pour leur nomination respective.

Adoptée.

- c. MRC des Pays-d'en-Haut (Demande au service correctionnel du Canada);
- d. MRC de Nicolet-Yamaska (Appui à la municipalité de la Visitation – cours pour développer l'estime de soi des jeunes);
- e. Reconduction du Programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier.

15. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2009-01-026

15a. COMITÉ D'ÉTUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE CUEILLETTE ET DE TRANSPORT DES ORDURES

Considérant la fluctuation du marché pour les contrats de cueillette et de transport des ordures ménagères;

Considérant que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a annoncé qu'elle cessait le 31 décembre 2009 d'offrir un tel service;

Considérant que les membres de ce conseil sont d'avis qu'il serait opportun d'étudier la possibilité de doter notre MRC de la compétence requise, pour intervenir dans ce champ d'activités pour et au nom des municipalités qui le désirent;

Considérant qu'en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec, une MRC peut déclarer sa compétence dans ce domaine;

Considérant qu'à l'issue des travaux de ce comité, les municipalités seront, le cas échéant, consultées de nouveau sur une déclaration de compétence par règlement de la MRC et sur son contenu;

Par ces motifs, il est proposé par madame Magella Gagnon Hébert, représentante de Saint-Prosper, appuyé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que ce conseil mette sur pied un comité d'étude pour réfléchir sur la possibilité de doter notre MRC d'un tel service.

Il est également résolu que ce comité soit composé des personnes suivantes : messieurs Gérard Bruneau, Marcel P. Marchand, Christian Fortin, Guy Veillette et Gilles Devault, assistées par le directeur général, monsieur Pierre St-Onge.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2009-01-027

15b. FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX ÉLUS – NOËLLA CHAMPAGNE

Suite au résultat des élections provinciales du 8 décembre dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères félicitations à madame Noëlla Champagne qui a été élue députée du comté de Champlain à l'Assemblée nationale du Québec.

Il est également résolu que madame Champagne puisse compter sur l'étroite collaboration de ce conseil.

Adoptée.

2009-01-028

15b. FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX ÉLUS – CLAUDE PINARD

Suite au résultat des élections provinciales du 8 décembre dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères félicitations à monsieur Claude Pinard qui a été élu député du comté de Saint-Maurice à l'Assemblée nationale du Québec.

Il est également résolu que monsieur Pinard puisse compter sur l'étroite collaboration de ce conseil.

Adoptée.

2009-01-029

15b. REMERCIEMENTS – PIERRE-MICHEL AUGER

Suite au résultat des élections provinciales du 8 décembre dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères remerciements à monsieur Pierre-Michel Auger qui, à titre de député du comté de Champlain à l'Assemblée nationale du Québec, a toujours assuré un support indéfectible à la population de son territoire au cours de son mandat.

Adoptée.

2009-01-030

15b. REMERCIEMENTS – ROBERT DESCHAMPS

Suite au résultat des élections provinciales du 8 décembre dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères remerciements à monsieur Robert Deschamps qui, à titre de député du comté de Saint-Maurice à l'Assemblée nationale du Québec, a toujours assuré un support indéfectible à la population de son territoire au cours de son mandat.

Adoptée.

2009-01-031

15b. FÉLICITATIONS AUX NOUVEAUX ÉLUS – JULIE BOULET

Suite au résultat des élections provinciales du 8 décembre dernier, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux adresse ses plus sincères félicitations à madame Julie Boulet qui a été élue députée du comté de Lavolette à l'Assemblée nationale du Québec.

Il est également résolu :

- 1- Que ce conseil se réjouisse de la reconnaissance de ses compétences témoignée par le Premier ministre, monsieur Jean Charest, qui lui a

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

attribué l'importante fonction de ministre des Transports de la province de Québec et ministre responsable de la Mauricie.

- 2- Que madame Boulet puisse compter sur l'étroite collaboration de ce conseil.

Adoptée.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

2009-01-032

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et cinq minutes (20 h 05), il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET